

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber: Société de communication de l'habitat social
Band: 13 (1940)
Heft: 5: Exposition d'architecture française contemporaine

Buchbesprechung: Bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

S. D. T. SOCIÉTÉ DES DESSINATEURS ET DES TECHNICIENS DU CANTON DE VAUD, LAUSANNE

Fondée en 1919 — Compte de chèques postaux II 3209

COMITÉ EN CHARGE :

Président : M. Ernest Marlétaz,
8, ch. de la Cure, Chailly. Tél. bur. 2 49 71 ; dom. 2 35 82.
Secrétaire : M. Charles Hermann,
Petit-Valentin, 6. Tél. bur. 2 24 11 ; dom. 3 57 25.
Membres adjoints : Jacob Huzeler, téléphone bur. N° 2 35 08.
Pierre Monot, tél. bur. N° 5 28 72, tél. app. N° 3 29 70.
Caissier : M. Adrien Chevalley,
67, av. de France. Tél. bur. : 2 24 11 ; dom. : 2 24 74.
SERVICE DE PLACEMENT : M. Charles Meylan,
31, avenue de France. Tél. bur. : 2 49 71.
Local : Hôtel des Palmiers, Petit-Chêne.

S. C. H. SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'HABITATION GENÈVE

Président : M. Charles Burklin, 3, rue du Mont-de-Sion, Genève.
Membres du Comité de direction : MM. Alex Aubert, Albert Bonnard,
J. Délémont, Ch. Gautier, William Grandjean, Alb. Pasche.
Secrétaire général : P. Schumacher.
Adresser la correspondance au bureau de la société : Cité Vieus-
seux, Genève.

S. T. S. SERVICE TECHNIQUE SUISSE DE PLACEMENT ZÜRICH, TIEFENHÖFE, 11 - TEL. 3 54 26

Liste des emplois vacants

328. **Technicien-architecte** pour entrée immédiate. Durée de quelques mois. Bureau d'architecte en Suisse centrale.
336. **Architecte** ou **technicien-architecte**, très bon dessinateur, riche en idées et ayant des aptitudes créatrices, qui désirerait travailler dans bonne entreprise bien introduite de monuments funéraires. Suisse centrale.
392. **Technicien** ou **architecte**, très capables, ayant l'habitude des concours, pour l'élaboration des projets pour la construction d'un collège. Suisse romande.
394. Jeune **architecte** ou **technicien-architecte** pour l'achèvement de plans. Entrée immédiate. Bureau d'architecte en Suisse centrale.
402. **Technicien** ou **dessinateur-architecte** pour l'élaboration des plans. Entrée immédiate. Bureau d'architecte de Zurich.
Sont pourvus les numéros de 1940 : 82, 86, 250, 250, 298, 306.

MENUISERIE NOUVELLE S.A.

TRAVAUX EN TOUS GENRES POUR LE BATIMENT,
LES MAGASINS, BUREAUX ET PARTICULIERS
Spécialité : escaliers en bois • Devis sur demande

BÉTHUSY • TÉL. 2 48 17 • LAUSANNE



POUR OFFRES ETC.
PRIÈRE DE S'ADRES-
SER AUX GROSSISTES
R E C O N N U S

88

Surpeuplement urbain

Les problèmes que pose la trop grande densité de population des capitales de nos divers pays sont angoissants et leurs solutions — lorsqu'il y en a — sont coûteuses ! Voici l'extrait d'un rapport ayant trait aux questions de circulation à Paris :

Circulation souterraine. — L'encombrement de la surface ne permet pas l'élargissement d'artères à des dimensions suffisantes pour assurer le trafic automobile démesurément développé. Les percées nouvelles sont coûteuses (expropriations) et se heurtent parfois à des vestiges du passé qui doivent être conservés intacts.

Les améliorations au profit de la circulation parisienne : signalisation, revêtement de chaussées, institution du sens unique de circulation, carrefours giratoires, etc., ont assuré, ces dernières années, une amélioration sensible de l'écoulement du flot circulatoire.

Il faut toutefois reconnaître que ces solutions de détail sont épuisées. Seuls, les trottoirs peuvent être encore rognés. Si à Londres la chaussée occupe en moyenne 65 % de la largeur de la rue, à Paris, cette moyenne n'est que de 47 %.

Le plan d'aménagement de la région parisienne prévoit cinq autoroutes aboutissant aux portes de la capitale. Le débouché dans Paris, le passage de ces voies au flot circulatoire intense n'ont pas été résolus. A une période de prospérité résultant d'une reprise économique peut correspondre l'accroissement des voitures circulant à Paris, chiffre qui peut égaler celui des Etats-Unis, c'est-à-dire une voiture par quatre habitants, soit environ 750,000 voitures pour Paris, le triple de la circulation actuelle.

Le tracé des artères de la capitale n'a pas été exécuté en fonction de l'automobile. D'où la nécessité de l'évitement par le bas par la création d'un réseau d'autoroutes à grande et moyenne profondeur. Ce réseau peut être tracé selon les lois de l'urbanisme souterrain et comporter des communications en ligne droite. Sans aucun croisement à niveau, il doit rester en liaison directe et constante avec les nœuds principaux de circulation ainsi qu'avec les principales routes nationales par le moyen de rampes, escaliers et élévateurs.

Les avantages évidents de la voie souterraine, indépendamment de la protection qu'elle assure, sont donc les suivants : vitesse, continuité du courant de circulation, dépense d'exécution moins élevée qu'en surface (compte tenu des expropriations nécessitées par celle-ci), enfin, par incidence, décongestionnement de la surface, désormais réservée à la circulation locale et aux piétons.

Bibliographie

Kugler-Revue (avril 1940). — Edition Kugler S. A., La Jonction, Genève.

Sommaire : L'étiquette des prix. — La fabrication des tubes de fer. — L'alliage Inconel. — Syphons. — Assainissement des taudis à Amsterdam. — L'Exposition de Rome 1942.

Revue de l'Eternit. — Edition Eternit A. G., à Niederurnen. Sommaire : La tuyauterie en éternit et son emploi.

La S. A. POUR L'INDUSTRIE CÉRAMIQUE LAUFON recommande ses produits tels que

Lavabos ÉVIERS Closets

CARREAUX EN FAÏENCE

Carreaux en grès